ART. PREMIER N° 5191

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5191

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Fabrice Brun, Mme Dalloz, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Petex, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vatin, M. Boucard, M. Ray et M. Viry

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, après le mot :

« engrais »,

insérer les mots :

« de nouvelles semences et espèces végétales moins consommatrices d'eau susceptibles de s'adapter au changement climatique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La capacité de s'adapter à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau qui passe par la sélection d'espèces végétales plus résilientes est un des enjeux majeurs de l'adaptation au changement climatique. Il convient de le rappeler dans le projet de loi.

Il est nécessaire d'encourager la diversification des semences, notamment en développant de véritables filières permettant des débouchés commerciaux à ces productions, comme nous l'avons proposé avec Yannick Haury dans le cadre du rapport d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique que nous avons présenté récemment.